



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

détenus

Question écrite n° 51917

Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les recommandations du rapport public annuel 2014 de la Cour des comptes concernant la santé des personnes détenues. Ce rapport préconise d'identifier, dans la prochaine loi de santé publique, les objectifs de santé publique propres à la population détenue, reposant sur des indicateurs de résultat alimentés par un suivi épidémiologique régulier. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre cette préconisation.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions stratégiques 2010-2014 "politique de santé pour les personnes placées sous main de justice " (action 1.1), l'institut de veille sanitaire (InVS) a réalisé divers travaux (état des connaissances sur l'état de santé, bilan des modalités de surveillance à l'étranger et étude de faisabilité d'utilisation des dossiers médicaux) dans l'objectif d'organiser le suivi épidémiologique de la santé des personnes détenues et doit formuler des propositions pour mettre en place dès que possible un système de surveillance performant concernant cette population. La meilleure connaissance de l'état de santé des personnes détenues constitue en effet un enjeu majeur pour l'adaptation des politiques de santé publique en milieu carcéral. Par ailleurs, le projet de loi de modernisation de notre système de santé, soumis actuellement au Parlement, prend en compte cette population particulièrement vulnérable, au travers de ses objectifs de réduction des inégalités de santé et d'organisation de parcours de soins, permettant ainsi d'agir sur diverses thématiques particulièrement prévalentes telles que la santé mentale, les addictions, la réduction des risques ou bien encore la santé bucco-dentaire.

Données clés

Auteur : [M. Claude de Ganay](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51917

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2219

Réponse publiée au JO le : [5 janvier 2016](#), page 61